

**AR Prefecture**

006-210601365-20260427-27042605-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL  
SEANCE DU **Lundi 27 avril 2026**

DELIBERATION N°5

**OBJET : Compte Financier Unique (CFU) - Budget annexe station-service, exercice 2025**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe BRUNENGO.

Etaient présents :

M. BRUNENGO	Mme RAYBAUT	M. CARDON
M. LORENZI	M. POGGI	M. CHIOFALO
Mme FERRERO	Mme CHAVONET	<del>Mme PASQUETTI</del>
M. DETOEUF	M. GRIMONT	<del>M. GENERO</del>
Mme GERMANO-ORFAO	M. CAPOZZI	M. CHAREF
M. BOUSSEAU	Mme CAMOSSETTO-MUNOZ	<del>M. PERSICOT</del>
Mme TANGUY BELMON	Mme OUNIS VANPOUCHE	M. MIMOUNI
<del>M. BERTON</del>	<del>Mme GIRAUD L</del>	Mme WATTRELOT
Mme GIRAUD A	<del>Mme AVENOSO</del>	Mme OLIVA

Etaient excusés et/ou Etaient absents

Mr BERTON qui avait donné pouvoir à M. DETOEUF  
Mme PASQUETTI qui avait donné pouvoir à M. CHIOFALO  
Mme GIRAUD L qui avait donné pouvoir à Nicole RAYBAUT  
Mme AVENOSO qui avait donné pouvoir à Martine FERRERO  
M GENERO qui avait donné pouvoir à M. BOUSSEAU  
M. PERSICOT qui avait donné pouvoir à Mme OLIVA  
M MIMOUNI qui avait donné pouvoir à Mme WATTRELOT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Lucas CHAREF est désigné comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire, Président prend la parole,**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune va délibérer, pour la 1<sup>ère</sup> fois, sur le compte financier unique (CFU) qui constitue l'arrêté des comptes au

**AR Prefecture**

006-210601365-20260427-27042605-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L.2343-1 et 2

**Vu** le code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33 ;

**Vu** la délibération du 10 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025.

**Vu** les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

**Considérant** que le compte financier unique retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées au 31 décembre de l'année, et communément appelées « restes à réaliser » pour la section d'investissement et « rattachements » pour la section de fonctionnement,

Sous la présidence de Mme Martine FERRERO, adjointe, le Conseil municipal examine le compte financier unique du budget annexe station de service 2025 qui s'établit ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
INVESTISSEMENT – Réalisations 2025	0,00 €	16 591,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (a) =</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 591,00 €</b>
FONCTIONNEMENT – Réalisations 2025	871 095,56 €	888 999,97 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (b) =</b>	<b>871 095,56 €</b>	<b>888 999,97 €</b>
<b>TOTAL CUMULE (a+b) =</b>	<b>871 095,56 €</b>	<b>905 590,97€</b>

COMMUNE de SOSPEL - STATION SERVICE - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>A</b>
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	1 000 000,00	1 020 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	16 591,00	888 999,97	905 590,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 000,00	1 000 000,00	1 020 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	871 095,56	871 095,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	16 591,00	17 904,41	34 495,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	16 591,00	17 904,41	34 495,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	16 591,00	17 904,41	34 495,41

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Et fait apparaitre les résultats suivants pour l'exercice 2025 :

**AR Prefecture**

006-210601365-20260427-27042605-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

Résultat d'investissement =	+ 16 591,00 €
Résultat de fonctionnement =	+ 17 904,41 €
<b>Résultat cumulé =</b>	<b>+ 34 495,41 €</b>
Solde des restes à réaliser =	-----
<b>Résultat global =</b>	<b>+ 34 495,41 €</b>

**Considérant** que l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 permet de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2025 à + 17 904,41€.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice, constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre),

- le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement à + 16 591,00€

**Considérant** que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026 du budget principal,

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

---

La section de fonctionnement du compte financier unique de l'année 2025 du budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la gestion communale.

### **1.1.- Les dépenses réelles de la section de fonctionnement**

Pour un montant de 854 504,56 €, on y retrouve l'ensemble des dépenses récurrentes de la commune, et notamment :

- les charges à caractère général (chap. 011) pour 848 629,20€

*97% des dépenses de ce chapitre sont constitués par l'achat du carburant,*

- les charges de personnel (chap.012) pour 5 875,36 €,

*Il s'agit du remboursement au budget communal de la mise à disposition de temps de travail d'agent de la commune pour la gestion technique et administrative de la Station-Service.*

### **1.2.- Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement**

Contrepartie partielle des recettes d'ordre de la section d'investissement, elles s'élèvent à 16 591,00 et concerne la dotation aux amortissements des immobilisations

### **1.3.- Les recettes de la section de fonctionnement**

**AR Prefecture**

006-210601365-20260427-27042605-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

~~D'un montant de 888 999,97 €, elles sont~~ uniquement constituées de la vente du carburant

La section de fonctionnement du compte financier unique du budget annexe station-service pour l'exercice 2025 fait donc apparaître **un excédent global de clôture de 17 904,41 €.**

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

---

### **Les dépenses de la section d'investissement**

Aucune dépenses d'investissement n'ont été constatées en 2025

### **Les recettes de la section d'investissement**

D'un montant de 16 591,00 €, les recettes de la section d'investissement concernent pour la totalité des dotations aux amortissements des immobilisations.

La section d'investissement du compte financier unique du budget principal de la Commune pour l'exercice 2025 fait donc apparaître **un excédent global de clôture de + 16 591,00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe station-service, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de votants : **25** (Monsieur Brunengo, Maire, et Mr Lorenzi, Anciennement Maire, n'ont pas pris part au vote)

Pour : **25**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042605-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

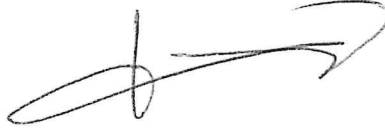
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,

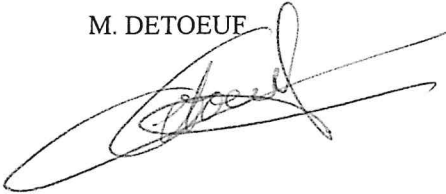
Mme FERRERO



Mme CHAVONET



M. DETOEUF



M. GRIMONT



Mme GERMANO-ORFAO



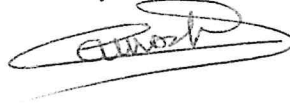
M. CAPOZZI



M. BOUSSEAU



Mme CAMOSSETTO-MUNOZ



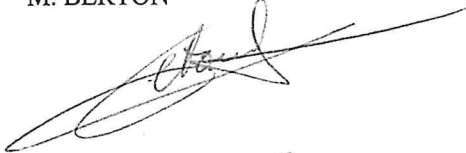
Mme TANGUY BELMON



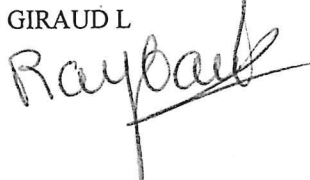
Mme OUNIS VANPOUCHE



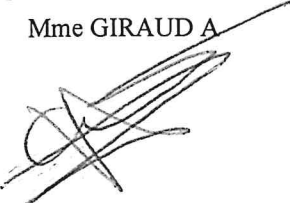
M. BERTON



Mme GIRAUD L



Mme GIRAUD A



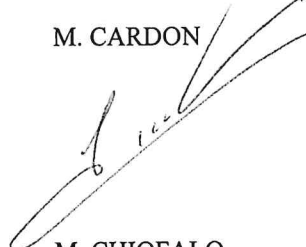
Mme AVENOSO



Mme RAYBAUT



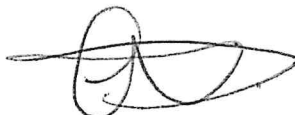
M. CARDON



M. POGGI




M. CHIOFALO



AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042605-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

Mme PASQUETTI



M. MIMOUNI



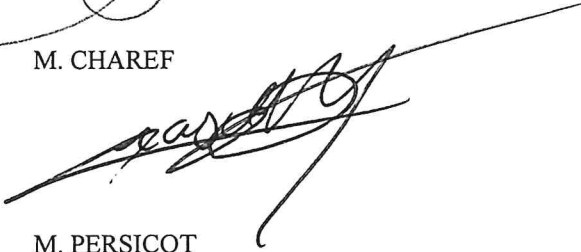
M. GENERO



Mme WATTRELOT



M. CHAREF



Mme OLIVA



M. PERSICOT

